

4^e rapport sur le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV)

L'utilisation d'antibiotiques chez la volaille continue de baisser

Mi-octobre 2024, l'OFAG a publié le rapport actuel sur le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV), qui se base sur les données des années 2020 à 2023. Pour la volaille, on a enregistré en 2023 une baisse réjouissante de l'utilisation de principes actifs et du nombre de traitements des animaux, même si des fluctuations à un niveau déjà bas sont normales.

gl. Outre les données sur les prescriptions, le présent rapport sur l'utilisation d'antibiotiques en 2023 livre aussi pour la première fois les données relatives aux ventes d'antibiotiques, qui faisaient auparavant l'objet d'un rapport distinct (rapport ARCH-Vet). Cela étant, les possibilités de comparaison directe entre ces deux types de données sont limitées. L'évolution des données sur les ventes et sur les prescriptions témoigne d'une diminution constante de la consommation d'antibiotiques en médecine vétérinaire, y compris des principes actifs critiques.

Les ventes continuent de baisser

Les ventes d'antibiotiques ont baissé de 2% par rapport à 2022 et de 49% par rapport à 2014. La baisse du volume des ventes d'antibiotiques se maintient également par rapport à la biomasse des animaux de rente, elle n'est donc pas due à une diminution du nombre d'animaux.

Le système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire (SI ABV) fournit des informations détaillées sur les quantités et les types d'antibiotiques utilisés pour chaque catégorie d'animaux de rente. Depuis octobre 2019, les cabinets

vétérinaires doivent annoncer toutes les prescriptions de médicaments contenant des antibiotiques dans le SI ABV. Le quatrième rapport de l'OSAV sur le SI ABV, publié mi-octobre de cette année, se base sur les évaluations des prescriptions d'antibiotiques des années 2020 à 2023.

Les quantités de substances actives utilisées pour la volaille sont faibles

Dans l'absolu, les quantités de principes actifs d'antibiotiques utilisés chez la volaille sont très faibles par rapport à celles utilisées pour d'autres catégories d'animaux de rente (voir tableau 1). En 2023, cette quantité était de 15776 kg pour les bovins, de 1425 kg pour les porcs et de 224 kg pour les volailles. La volaille ne représentait donc que 1,3 % de la quantité totale de principes actifs. A titre de comparaison, la quantité d'antibiotiques utilisée en Suisse pour les chats et les chiens était environ trois fois supérieure à celle utilisée pour la volaille. Par rapport à l'année précédente, la quantité de principes actifs d'antibiotiques a globalement diminué de 32% chez la volaille (tableau 1).

En tant que paramètre de monitoring, la pertinence des quantités absolues est limi-

tée, car les animaux plus lourds ont besoin de quantités plus importantes que les petits animaux et parce que des quantités plus faibles suffisent avec les antibiotiques modernes (souvent critiqués) par rapport aux antibiotiques plus anciens. D'autre part, la quantité de principes actifs est le seul chiffre clé du rapport qui permette de relever la consommation totale pour les différentes catégories d'animaux. Les autres chiffres clés ne tiennent pas compte des quantités remises à titre de stock (voir à ce sujet le paragraphe suivant).

La part des principes actifs critiques continue de baisser chez les volailles

Ce sont surtout les antibiotiques critiques, indispensables en médecine humaine, qui sont importants. Les quantités utilisées étaient les plus importantes chez les bovins, avec une part de 93,8% de la quantité totale des principes actifs critiques. La volaille arrive en deuxième position, avec une part de 2,9% de la quantité totale, juste avant les porcs avec 2,4%. Ce qui est très réjouissant, c'est que la quantité d'antibiotiques critiques utilisés pour la volaille a encore diminué de 36,2% par rapport à 2022; ainsi, la forte diminu-

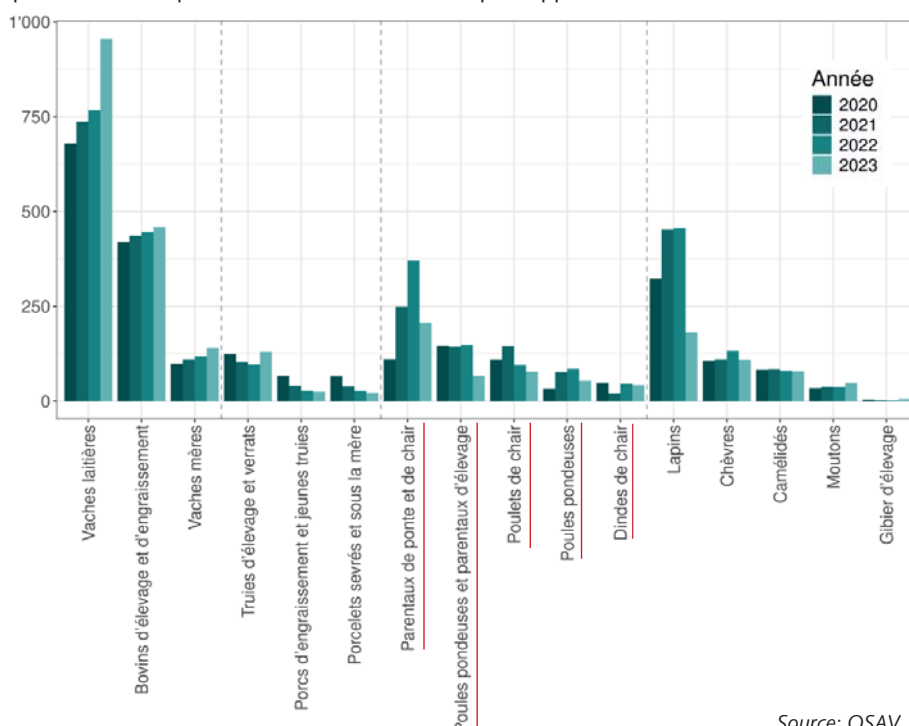
Tableau 1: Quantités de principes actifs pour des catégories d'animaux sélectionnées en 2023

Catégories d'animaux	kg	+/- ³⁾
Bovins	15'776	-5.8%
Porcs	1'425	-12.0%
Volaille, total	224	-32.1%
dont poulets de chair	163	-24.5%
dont poules pondeuses	32	-35.4%
dont parentaux ¹⁾	13	-62.2%
dont poules d'élevage ²⁾	11	-47.4%
Moutons	152	19.4%
Chèvres	68	-12.1%
Quantité totale	17'758	-9.0%

¹⁾ Parentaux de ponte et de chair

²⁾ Poulettes d'élevage (ponte et parentaux)

³⁾ Pourcentage de variation par rapport à 2022



Source: OSAV

Graph. 1: Nombre de traitements pour 1000 animaux dans la population totale d'animaux, 2020 à 2023

tion observée l'année dernière se poursuit. 17,4% des traitements des volailles ont été effectués avec des antibiotiques critiques, contre 26,3% en 2022. Cette tendance positive s'explique par le fait que jusqu'en 2020, pratiquement seuls les produits autorisés en Suisse et contenant des substances actives critiques pouvaient être utilisés chez la volaille. Depuis 2021, l'importation facilitée de produits alternatifs homologués à l'étranger est autorisée (depuis juillet 2022, ce point est réglé dans l'OMédV révisée).

Moins de traitements dans toutes les catégories de volailles

Le nombre de traitements par rapport à la population totale d'une catégorie d'animaux (traitements pour 1000 animaux) est indiqué dans le graphique 1. Comme il peut arriver que des animaux ou des troupeaux soient traités plusieurs fois, ce chiffre clé ne correspond pas exactement à la proportion d'animaux ou de troupeaux traités. De plus, ce chiffre clé ne comprend que les quantités indiquées dans les traitements déclarés, et non pas les éventuels traitements aux antibiotiques qui ont été délivrés à titre de stock. Alors que la remise d'antibiotiques à titre de stock est négligeable pour la volaille (0,7%), elle représente 50% pour les porcs et environ 25% pour les bovins, ce qui signifie que la part d'animaux traités est plus élevée pour ces catégories d'animaux.

Le pourcentage le plus élevé de traitements a été réalisé chez les vaches laitières (953 pour 1000 animaux), suivies par les bovins d'élevage et à l'engrais (458/1000), les lapins (180/1000) ainsi que la première catégorie de volailles, les souches parentales de ponte et de chair (178/1000).

Chez les poulets de chair, la catégorie de volailles de loin la plus importante, le nombre de traitements pour 1000 animaux en 2023 (77/1000) a diminué de 18,5% par rapport à l'année précédente. Chez les poules pondeuses (53/1000) et les animaux d'élevage (66/1000), on a même enregistré une baisse de 37,6% et 55,5% par rapport à l'année précédente. Chez les

souches parentales, qui ont nécessité le plus de traitements (178/1000), la baisse s'élève à 52,0%, ce qui est réjouissant.

Traitements surtout des poussins

Le rapport indique les principaux motifs de traitement, grossièrement par catégories. La catégorie de loin la plus importante chez les volailles est celle des «maladies de la peau, des muqueuses, de l'ombilic, de la lymphé». Il s'agit principalement d'inflammations du nombril et du sac vitellin chez les poussins (poulets et animaux d'élevage), les poussins étant des «nouveaux-nés», qui sont généralement plus sensibles aux infections et qui nécessitent plus souvent un traitement antibiotique.

La catégorie «diarrhée et troubles digestifs», qui concerne toutes les catégories de volailles, regroupe probablement essentiellement des infections à Coli et des entérites nécrosantes. La catégorie «troubles de l'appareil locomoteur», souvent cités chez les souches parentales d'engraissement et les poulets de chair, inclut vraisemblablement principalement de maladies articulaires d'origine bactérienne (staphylocoques, E. coli et entérocoques).

D'une manière générale, il est toutefois très difficile d'identifier précisément les motifs des traitements sur la base des données issues du rapport SI ABV, d'autant plus que seule la catégorie «Autres» est souvent indiquée (p.ex. pour les poules pondeuses, elle représente 58% des indications). Cela s'explique par l'utilisation des mêmes catégories d'indications pour toutes les espèces animales. Pour obtenir des informations plus précises, il faudrait analyser séparément les données relatives aux volailles avant de les affecter aux différentes catégories.

Les fluctuations sont normales

Malgré une diminution réjouissante des traitements antibiotiques chez la volaille en 2023, les fluctuations d'une année à l'autre du nombre de traitements ne doivent pas être surinterprétées. En 2022 encore, une forte augmentation a été enregistrée chez les souches parentales par rapport à l'année précédente. Il y a toujours des «années à problèmes» avec une propagation plus importante de germes pathogènes. Celles-ci pèsent particulièrement lourd dans les statistiques des souches parentales, car il n'y a que peu de grands cheptels en Suisse dans cette catégorie. En outre, l'objectif

de minimiser l'utilisation d'antibiotiques dans l'aviculture est poursuivi avec succès depuis une quinzaine d'années déjà. A un niveau déjà bas, le potentiel de nouvelles réductions devient plus faible et les fluctuations plus importantes.

Conclusion

Le fait que le nombre absolu d'animaux traités soit élevé chez la volaille est dans la nature des choses: les effectifs d'animaux dans l'élevage de volailles de rente sont importants et, d'autre part, des troupeaux entiers doivent être traités, alors que pour les autres espèces d'animaux de rente, des traitements individuels sont possibles.

Les chiffres clés du rapport de l'OSAV, par exemple sur les quantités de principes actifs d'antibiotiques utilisées et sur le nombre de traitements par rapport au nombre d'animaux, montrent toutefois que l'aviculture n'a aucune raison de «se cacher». Les vieux préjugés, parfois tenaces, selon lesquels l'utilisation d'antibiotiques dans l'aviculture est la norme, sont sans fondement. La tendance à long terme à la baisse de l'utilisation d'antibiotiques chez les volailles est le résultat d'efforts de longue haleine qui ont commencé bien avant l'enregistrement des traitements antibiotiques dans le SI ABV.

Et finalement, la possibilité de traiter les animaux malades avec des antibiotiques est aussi une question de protection des animaux. C'est pourquoi il faut rejeter la mention «élevage sans antibiotiques».

Andreas Gloor, Aviforum ■

Le dernier rapport du SI ABV peut être téléchargé sur: www.blv.admin.ch > Animaux > Médicaments vétérinaires > Antibiotiques / StAR > Système d'information sur les antibiotiques en médecine vétérinaire SI ABV